

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 50 (Rect)

présenté par

M. Huet, M. Vitel, Mme Schmid, M. de Ganay, Mme Zimmermann, M. Salen, M. Costes,  
M. Herth, M. Mariani, M. Menuel, M. Lazaro, Mme Le Callennec et M. Meslot

-----

**ARTICLE 2**

I. – Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Des actions de promotion de la santé sont également conduites en concertation avec le monde sportif au sein même des associations. »

II. – En conséquence, procéder au même complément à l'alinéa 12.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'activité sportive apparaît comme un moyen très utile de prévention en matière de santé publique. Il importe donc de prévoir, en concertation avec le monde sportif, la mise en place d'actions de prévention à destination, des jeunes publics.